

Informations de base	
2025/2901(RSP)	Procédure terminée
RSP - Résolutions d'actualité	
Résolution sur une réponse unie aux récentes violations par la Russie de l'espace aérien et d'infrastructures critiques d'États membres de l'UE	
<b>Subject</b>	
6.10 Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
08/10/2025	Débat en plénière		
09/10/2025	Décision du Parlement	T10-0230/2025	Résumé
09/10/2025	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/2901(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B10-0419/2025	06/10/2025	
Proposition de résolution		B10-0421/2025	06/10/2025	
Proposition de résolution		B10-0422/2025	06/10/2025	
Proposition de résolution		B10-0423/2025	06/10/2025	
Proposition de résolution		B10-0424/2025	06/10/2025	
Proposition de résolution		B10-0437/2025	06/10/2025	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0230/2025	09/10/2025	Résumé

# Résolution sur une réponse unie aux récentes violations par la Russie de l'espace aérien et d'infrastructures critiques d'États membres de l'UE

2025/2901(RSP) - 09/10/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 469 voix pour, 97 contre et 38 abstentions, une résolution sur une réponse unie aux récentes violations par la Russie de l'espace aérien et d'infrastructures critiques d'États membres de l'Union.

Le texte adopté en plénière a été présenté par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew et Verts/ALE.

## **Contexte**

Le Parlement a fermement condamné les actions imprudentes et tendant vers l'escalade de la Russie qui a violé l'espace aérien des États membres de l'UE et des alliés de l'OTAN que sont la Pologne, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie et la Roumanie, ainsi que les **incursions délibérées de drones** visant des infrastructures critiques au Danemark, en Suède et en Norvège, qui s'inscrivent dans le cadre de la guerre militaire et hybride systématique menée par la Russie et de ses provocations à l'encontre de l'UE et de ses États membres. Il a déclaré que la Russie porte l'entièvre et incontestable responsabilité des actions qui ont eu lieu dans l'espace aérien polonais, estonien et roumain et s'est félicité de la réponse décisive et proportionnée des forces de l'OTAN, notamment l'interception et l'escorte des avions de combat russes hors de l'espace aérien estonien et la destruction de drones russes au-dessus de la Pologne.

La Commission et le Conseil sont invités à élaborer un **plan d'action** comprenant des mesures visant à prévenir et à contrer l'escalade de la guerre hybride menée par la Russie contre l'UE dans les domaines terrestre, aérien, maritime et numérique.

La résolution condamne également la Russie pour avoir délibérément **brouillé et falsifié les signaux GNSS** (y compris GPS) dans les régions de la mer Baltique et de la mer Noire et dans d'autres zones, ce qui constitue un risque grave pour la sécurité de l'aviation civile et du transport maritime.

Les députés ont souligné que seule **une intégration, une coordination et une mise en commun des ressources** plus approfondies permettront à l'UE de répondre efficacement aux menaces croissantes de la Russie. Ils ont souligné la nécessité d'un **pilier européen fort** et précisément défini au sein de l'OTAN et d'une coordination, d'une unité et d'une solidarité renforcées entre les États membres, les institutions de l'UE et les structures de l'OTAN, pour la surveillance, l'interception et la neutralisation des drones hostiles, notamment par le biais de formations, d'exercices et d'entraînements conjoints et de l'échange de renseignements opérationnels.

En outre, la résolution a souligné la nécessité de mettre en place des **centres de commandement et de contrôle communs** pour tout futur véhicule aérien sans pilote (UAV).

Le Parlement a salué l'initiative de l'UE visant à mettre en place un **mur anti-drones** et a appelé à la mise en place de programmes communs afin de promouvoir le développement de capacités rentables de lutte contre les drones. À cet égard, il a appelé à **investir de manière continue dans l'innovation et la technologie** en matière de défense afin de soutenir la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) et de combler les lacunes en matière d'investissement et de recherche dans le domaine des technologies de défense.

## **Financement**

Les députés ont demandé aux institutions de l'UE d'approuver la proposition visant à **multiplier par dix** le financement de la mobilité militaire dans le prochain CFP et d'investir massivement dans les infrastructures à double usage, en particulier dans les régions de première ligne. Ils ont souligné la nécessité de maintenir un espace Schengen militaire afin de faciliter la circulation efficace des ressources de défense dans toute l'UE.

## **Ukraine**

La résolution a réaffirmé que les récentes actions agressives de la Russie ne doivent pas et ne pourront pas dissuader l'UE et ses États membres de leur engagement durable à soutenir l'Ukraine dans l'exercice de son droit inhérent à la légitime défense. Elle a exhorté tous les États membres à fournir immédiatement une aide militaire supplémentaire et à s'engager dans l'acquisition conjointe de capacités supplémentaires pour l'Ukraine, en particulier des munitions pour la défense aérienne.